



# NOS ACCUEILS DE LOISIRS

## LE SERVICE PERI ET EXTRASCOLAIRE

est organisé par le CCAS de la ville de Lons le Saunier et plus particulièrement par le pôle enfance. Les accueils de loisirs sont conçus et mis en place comme des lieux et des temps de loisirs, de détente et de découverte. Ils sont encadrés par des animateurs professionnels compétents et qualifiés. Ils sont complémentaires du temps scolaire et mis en œuvre dans le cadre d'un agrément auprès des services de l'Etat.

Les familles peuvent réserver leurs besoins suivants leur convenance pour les services suivants :

**Dans les accueils périscolaires :** 1 dans chaque école

- le matin de 7h15 à 8h20 ;
- le midi de 11h30 à 12h15 et de 13h à 13h30 ;
- le soir de 16h30 à 18h30 ;

**La restauration :** de 11h30 à 12h30 ;

**Les mercredis récréatifs :** de 8h à 18 h au Centre Aéré de Montciel, avec possibilité d'accueil délocalisé dès 7h15 le matin et le soir jusqu'à 18h30. Accueil possible à la journée avec repas et à la demi-journée avec ou sans repas ; Mis en place d'un système de bus pour acheminer les enfants sur le site.

**Les vacances scolaires :** de 8h à 18 h, avec possibilité d'accueil délocalisé dès 7h15 le matin et le soir jusqu'à 18h30. Au Centre Aéré de Montciel, inscription à la semaine avec la possibilité de retirer un jour. Mis en place d'un système de bus pour acheminer les enfants sur le site.

## MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription aux différentes activités doit faire l'objet d'une réservation préalable auprès du guichet du CCAS ou sur le portail famille : [ecla.portail-familles.net](http://ecla.portail-familles.net). Pour constituer le dossier de l'enfant vous devez vous présenter avec les documents suivants :

- Dossier d'inscription téléchargeable en ligne ou à retirer au guichet du CCAS.
- Le numéro d'allocataire à la CAF du Jura ou l'avis d'imposition (N-2).
- Assurance scolaire ou responsabilité civile.

**Les inscriptions pour le temps périscolaire** (matin, midi, soir et restauration) sont possibles à l'année ou au mois. Vous pouvez librement choisir les jours avant le jeudi 12h qui précède la semaine souhaitée.

Pour **les mercredis récréatifs**, la réservation est possible jusqu'au vendredi de la semaine précédente. Pour **les vacances scolaires :**

les inscriptions doivent se faire avant le jeudi 12 h qui précède la semaine sollicitée.

# LES ACTIVITES

## PERISCOLAIRES

Les accueils de loisirs sont ouverts les jours de classe, à savoir : lundi, mardi, jeudi et vendredi, le matin avant l'école, le midi et le soir après 16h30. Pour être pris en charge, les enfants doivent obligatoirement être scolarisés et présents au sein des groupes scolaires suivants : B.Clavel, F.Dolto, P.E. Victor, J.Prévert, F.Rollet, JJ Rousseau et Richebourg.

**Des activités d'éveil, de loisirs, et sportives** sont proposées aux enfants. Des intervenants extérieurs pourront intervenir sur les différentes structures. Un planning sera établi et disponible sur l'espace famille et sur chaque structure.

Les projets d'animation mis en place sont établis en cohérence avec le Projet Educatif de Territoire, cosigné par la ville de Lons le Saunier, l'Education Nationale et la CAF du Jura.

**Un atelier cartable** sera mis en place de 17h à 18h pour les enfants en cycle élémentaire dès le CP. Une priorité sera donnée aux enfants des plus grandes classes. Il n'y aura pas d'inscription en amont, les enfants participant à cet atelier devront être volontaires.

Pour une question d'organisation et pour ne pas perturber le déroulement de cet atelier aucun départ ne sera possible avant 17h30. Au-delà de cet horaire quand les devoirs seront terminés les enfants seront orientés vers l'accueil du soir et des ateliers divers et variés.

## MODALITES D'ANNULATION ET TARIF

Les tarifs appliqués tiennent compte des revenus de la famille. En l'absence de justification des revenus ou du numéro d'allocataire à la CAF du Jura, le tarif maximum est appliqué. En cas d'absence, le repas et les prestations retenues peuvent être annulés si vous nous prévenez avant 8h30 le jour même. Les absences pour convenances personnelles ne sont pas déduites.

### PERISCOLAIRE :

En cas de grève, si l'enseignant est gréviste nous annulons le repas. Par contre si l'enfant reste pour le service minimum d'accueil vous devez faire la démarche de réinscrire votre enfant.

En cas de sortie scolaire, les repas et prestations sont annulés.

### Les mercredis récréatifs et les vacances scolaires :

Les annulations de repas et de journée sont faites dès le 2ème jour suite à l'appel de la famille et sur présentation d'un certificat médical avant la fin du 2ème jour. Les absences non signalées ou pour convenances personnelles feront l'objet d'une facturation.

## EXTRASCOLAIRES

L'Alsh de Montciel est situé au cœur du plateau de Montciel. Les enfants sont accueillis dans un cadre verdoyant, le site bénéficie de nombreux équipements, aires de jeux, terrain de foot, table ping-pong, terrain multisport ...Il accueille les enfants le mercredi, et toutes les vacances scolaires. Il est ouvert aux enfants dès l'âge de 3 ans.

Le mercredi l'accueil est possible soit à la journée, soit à la demi-journée avec ou sans repas. Les enfants sont pris en charge par groupes d'âge: les petits de 3 à 6 ans, les moyens de 6 à 8 ans et les grands de +9 ans.

### Les mercredis récréatifs

Les activités sont variées et adaptées à l'âge des enfants. Les rythmes de l'enfant sont pris en compte et nous adaptons le programme selon les besoins et les envies de chacun.

L'enfant est libre de choisir son activité, un temps de repos ou un temps calme est mis en place après le repas. Un projet est établi sur l'année puis décliné en projets d'animation par cycle entre 2 périodes de vacances.

### Les vacances scolaires

Le projet d'activités de chaque période de vacances est disponible 15 jours avant le début de la session au guichet du pôle enfance de la Ville de Lons le Saunier ainsi que sur l'accueil de loisirs.

Nos actions pédagogiques sont proposées à la semaine afin de permettre aux enfants de participer et de s'impliquer dans les projets d'activités. Nos activités sont pour beaucoup orientées vers l'environnement et le développement durable afin de profiter pleinement des potentialités du plateau de Montciel.

Des séjours vacances sont organisés à la semaine pour découvrir des nouveaux horizons et vivre de belles aventures.

## FACTURATION

En raison d'une harmonisation du fonctionnement des régies, nous devons désormais avoir un suivi plus strict de la gestion des factures. De ce fait, les factures du mois « M » devront être réglées avant le 30 ou 31 du mois M+1.

Ex : votre facture du mois de septembre devra être réglée au 31 octobre.

Après cette date, toutes les factures seront envoyées en titre de recette au Service de Gestion Comptable de Lons le Saunier.

Bien entendu vous pouvez aussi souscrire au paiement en ligne sur l'espace famille de la ville de Lons le Saunier mais également mettre en place un prélèvement automatique.

Prendre contact avec le guichet du CCAS.

## CONTACTS

03.84.47.88.17 / 03.84.47.88.42

[ccasaccueil@lonslesauwier.fr](mailto:ccasaccueil@lonslesauwier.fr)